



**N°2020/13**  
**du 20 février 2020**

## **DELIBERATION**

*approuvant le budget annexe du service de collecte des déchets ménagers  
pour l'exercice 2020*

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- VU la loi n° 69/05 modifiée du 3 janvier 1969 portant création et organisation des communes en Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- VU la loi n° 99-209 modifiée du 19 mars 1999 organique relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU la loi n° 99-210 modifiée du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- VU le Code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
- VU la délibération n° 2011/105 du 22 décembre 2011 portant création du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers,
- VU la délibération n° 2019/149 du 23 décembre 2019 fixant le montant de la redevance trimestrielle d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,
- VU la délibération n° 2020/04/Cex du 13 février 2020 relative au budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020,
- VU la délibération n° 2020/08 du 20 février 2020 portant affectation des résultats du budget annexe du service de collecte des déchets ménagers pour l'exercice 2020,
- VU le projet de budget annexe 2020 présenté par le maire et le rapport afférent,
- La commission des finances et des services publics consultée lors de sa séance du 13 février 2020,

## DECIDE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> : BALANCE GENERALE

Le budget annexe du service de collecte des déchets ménagers de l'exercice 2020 est adopté à la somme de deux cent soixante-quatorze millions six cent cinquante-quatre mille cent neuf francs (274 654 109 XPF) en recettes et en dépenses, mouvementées ainsi qu'il suit :

- en **SECTION D'EXPLOITATION** deux cent soixante-quatre millions huit cent vingt-huit mille huit cent cinq francs (264 828 805 XPF),
  
- en **SECTION D'INVESTISSEMENT** neuf millions huit cent vingt-cinq mille trois cent quatre francs (9.825.304.XPF),

conformément aux tableaux ci-après :

<b>SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>VOTE</b>
<b>RECETTES - Chapitre - Libellé</b>	<b>Montant</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	20 864 805
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>20 864 805</b>
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	243 964 000
77 - Produits exceptionnels	0
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>243 964 000</b>
<b>Total recettes</b>	<b>264 828 805</b>

<b>DEPENSES - Chapitre - Libellé</b>	<b>Montant</b>
002 - Excédent de fonctionnement reporté	0
042 - Op. d'ordre de transfert entre sections	3 512 729
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>3 512 729</b>
011- Charges à caractères général	242 436 076
012- Charges du personnel	6 100 000
65- Autres charges de gestion courante	0
66- Charges financières	480 000
67 - Charges exceptionnelles	2 300 000
68 - Dotations aux amortissements et provisions	10 000 000
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>261 316 076</b>
<b>023 - Virement à la section d'investissement</b>	<b>0</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>264 828 805</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>VOTE</b>
---------------------------------	-------------

<b>RECETTES - Chapitre - Libellé</b>	<b>Montant</b>
021- Virement de la section d'exploitation	0
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	6 312 575
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 512 729
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>9 825 304</b>
16- Emprunt et dettes assimilées	
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>0</b>
<b>Total recettes</b>	<b>9 825 304</b>

<b>DEPENSES - Chapitre - Libellé</b>	<b>Montant</b>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	
<b>Sous-total opérations d'ordre</b>	<b>0</b>
16- Emprunts et dettes assimilées	2 000 000
20- Immobilisations incorporelles	1 325 304
21- Immobilisations corporelles	6 500 000
<b>Sous-total opérations réelles</b>	<b>9 825 304</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>9 825 304</b>

<b>TOTAL GENERAL BUDGET 2020</b>	<b>274 654 109</b>
----------------------------------	--------------------

## ARTICLE 2 : FACTURATION DES PRESTATIONS EFFECTUEES POUR LE COMPTE DE LA REGIE

La facturation des prestations réalisées en interne pour le compte de la régie est répartie comme suit :

### 2-1 Répartition forfaitaire du coût salarial des services administratifs :

Direction - service	Budget annexe
	Quote part
Service des finances	10,00%
Le directeur de la régie de la collecte des déchets ménagers	15,00%

### 2-2 Facturation des frais :

Type de dépenses	Base de facturation	Coût unitaire	Montant facturé
Frais postaux	Nombre de factures et de lettres de rappel expédiées	Coût d'affranchissement d'un courrier au tarif standard	Nombre de factures et de lettres expédiées * coût d'affranchissement d'un courrier
Location de la machine à affranchir	Coût de l'affranchissement des courriers liés au service de collecte des déchets ménagers	Coût annuel de location / coût total de l'affranchissement du courrier	Coût de l'affranchissement des courriers liés au service de collecte des déchets ménagers * coût unitaire

Cette facturation sera établie en fin d'exercice 2020.

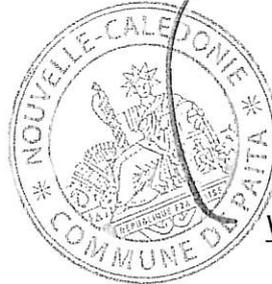
## ARTICLE 3 : VOTE

Pour les sections d'exploitation et d'investissement, les autorisations de la présente délibération budgétaire sont votées au niveau des chapitres, la répartition par article ne présentant qu'un caractère indicatif.

**ARTICLE 4 : EXECUTION**

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Madame la commissaire déléguée de la République pour la province Sud, au trésorier de la province Sud et affichée à la porte de la mairie.

**LES MEMBRES DU CONSEIL**



LE MAIRE

Willy GATUHAU

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie  
21 FEV. 2020  
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

**AMPLIATIONS :**

- Registre..... 1
- SAS..... 1
- SG..... 1
- SGA ..... 2
- Trésorerie de la Province Sud..... 1
- Service des Finances ..... 1
- Archives..... 1
- Affichage..... 2

**CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE EN VERTU**  
• de la transmission effectuée le 21 FEV. 2020  
• de la notification effectuée le 21 FEV. 2020  
• de la publication effectuée le 21 FEV. 2020  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général  
  
Philippe MOUTON

**POUR AMPLIATION**  
Païta, le 21 FEV 2020